

PRÉSUMPTION D'USAGE LÉGITIME DE L'ARME : UNE AVANCÉE INCOMPLÈTE QUI EXCLUT UNE NOUVELLE FOIS LES POLICIERS MUNICIPAUX !

FO Police Municipale prend acte de l'adoption par l'Assemblée nationale du texte instaurant la **présomption d'usage légitime de l'arme** pour les forces de l'ordre.



QU'EST-CE QUE LA PRÉSUMPTION D'USAGE LÉGITIME DE L'ARME ?

Ce dispositif prévoit que, dans certaines situations précisément définies par la loi, l'usage de l'arme par un agent des forces de l'ordre est présumé légitime.

Il ne s'agit pas d'un « permis de tuer », mais d'un mécanisme juridique destiné à éviter que les policiers ayant agi dans le cadre de leurs missions soient systématiquement placés dans une situation d'insécurité judiciaire avant même que les circonstances ne soient examinées.



SUR LA FORME : UNE SATISFACTION

FO Police Municipale se félicite que ce texte ait été adopté.

Nous tenons également à souligner le travail remarquable de nos collègues du syndicat Un1té, qui ont porté ce dossier avec détermination jusqu'à son examen par le Parlement.



SUR LE FOND : UNE NOUVELLE DÉCEPTION

Les policiers municipaux ont été exclus du dispositif.

Une fois encore, le Gouvernement tient un discours sur le renforcement du continuum de sécurité, mais lorsqu'il s'agit de passer aux actes, les policiers municipaux sont systématiquement écartés des avancées législatives.



UNE EXCLUSION INCOMPRÉHENSIBLE !

Chaque jour, les policiers municipaux interviennent sur des situations de violence, sont armés dans un nombre croissant de communes, font face aux mêmes individus dangereux et assument des missions de plus en plus proches de celles de leurs collègues des forces de sécurité de l'État. Les risques, eux, ne font aucune différence entre un uniforme de Police nationale, de Gendarmerie ou de Police municipale.



FO POLICE MUNICIPALE FUSTIGE L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT !

Les policiers municipaux sont considérés comme des acteurs de seconde zone. Les discours de circonstance ne suffisent plus. Les femmes et les hommes qui composent les polices municipales attendent des actes concrets, de la reconnaissance et une véritable égalité de traitement.



ASSEZ DE PAROLES, DES ACTES !

On ne peut pas exiger toujours plus des policiers municipaux tout en leur refusant systématiquement les mêmes protections et les mêmes garanties que celles accordées aux autres forces de sécurité. Le continuum de sécurité ne peut pas être un slogan de communication : il doit devenir une réalité législative.



FO Police Municipale poursuivra son combat afin que les policiers municipaux bénéficient enfin des mêmes droits, de la même protection juridique et de la même considération que l'ensemble des forces de l'ordre.
TANT QUE CE NE SERA PAS LE CAS, LES PROMESSES GOUVERNEMENTALES NE SERONT RIEN D'AUTRE QUE DES PAROLES SANS LENDEMAIN !